

## MRE, la procuration ne séduit pas

Il semble que le vote par procuration en faveur des MRE ne séduit pas. Selon le rapport préliminaire du CNDH (Conseil national des droits de l'Homme) sur l'observation des élections, le recours à cette possibilité reste encore très faible. «*Les statistiques préliminaires d'utilisation de la procuration pour le vote des Marocains résidant à l'étranger confirment la tendance observée lors des dernières élections législatives. L'utilisation de ce moyen de vote n'a été constatée que 17*

*fois, lors de l'analyse préliminaire de 1.405 questionnaires relatifs au scrutin*», affirment les responsables du CNDH. Ce dernier recommande à l'Exécutif de mettre en place des alternatives en faveur des Marocains établis à l'étranger pour profiter de leur droit au vote garanti par la Constitution du pays. Plus concrètement, le Conseil préconise de prévoir la possibilité du vote électronique ainsi que le vote par correspondance pour cette catégorie de la population marocaine.

